

Didactique de la musique 1

6 ECTS

Ce module vous permet de travailler la transposition didactique des savoirs musicaux en lien avec les exigences du plan d'études et en tenant compte de la progression des apprentissages.

Il est centré sur l'élaboration des séquences d'enseignement en musique autour d'une activité vocale.

Formations concernées

Bachelor of arts pour l'enseignement dans le degré primaire

Diplôme additionnel pour l'enseignement au degré primaire

Mobilité IN BP 5-8

Compétences travaillées

1
2
4
7

Semestre

Automne

Prérequis

Maîtrise des contenus théoriques et pratiques des ateliers disciplinaires BP-AD13-23 MUS (voir descriptif dans la brochure de présentation des ateliers disciplinaires de la HEP)

Instrument d'accompagnement (guitare, piano ou autres)

Horaire

Lundi 08:15 - 09:45

Lundi 10:15 - 11:45

Niveaux de maîtrise évalués

- Établir un bilan de ses compétences musicales et identifier ses besoins de formation (2)
- Intégrer les différents savoirs à enseigner (contenus musicaux) afin de créer des liens significatifs chez les élèves (1)
- Concevoir des activités d'enseignement-apprentissage variées, cohérentes et progressives, fondées aux plans didactique et pédagogique (4)
- Analyser et évaluer la matière contenue dans les plans d'études afin de planifier les activités d'enseignement - apprentissage (4)
- Guider, par des interventions appropriées, les élèves dans leurs apprentissages (4)
- Tenir compte de la diversité des élèves (7)

Organisation du module

BP32MUS-1 Fondements théoriques et pratiques des savoirs musicaux

BP32MUS-2 Didactique de la musique : de la théorie à la pratique

Responsable du module

Aliaga Maria Monica, UER MU

maria-monica.aliaga@hepl.ch

Évaluation formative

Présentation au cours des séminaires.

Informations administratives

Service académique
Haute école pédagogique
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Évaluation certificative (pour la session de janvier 2024)

Examen oral individuel

Examen oral sur le base du dossier de séminaire.

Les connaissances en savoirs disciplinaires (BP13-23 ADMUS) et la pratique instrumentale doivent être validées. Les cours d'instrument individuels sont obligatoires pour les étudiants du profil 5-8 dès la 1e année (Moodle : BP13-23 ADMUS et BP32MUS).

Ouvrages de base

Afin, K. (2009). Psychopédagogie de l'écoute musicale. Bruxelles: De Boeck.

Dauphin, C. (2011). Pourquoi enseigner la musique ?. Québec : Les Presses de l'université de Montréal.

Support de cours et articles disponibles sur Moodle.

Livres de musique officiels (par ex. Festival des chansons, voir site de la DGEO)